



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 105136

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'ordre national des infirmiers. Créé par la loi du 21 décembre 2006, cet ordre a connu des débuts difficiles liés à l'opposition de certains syndicats craignant de voir les compétences de l'ordre se substituer à leurs prérogatives et à une colère relative des infirmiers jugeant la cotisation trop élevée par rapport à leur salaire annuel. Ce vaste mouvement a découragé les infirmiers de s'inscrire à l'ordre et engendré un important déficit qui s'élève aujourd'hui à 4 millions d'euros. À ce jour, uniquement 80 000 infirmiers sont inscrits au tableau sur 420 000 infirmiers. Il lui demande à quelle date seront publiés le code de déontologie des infirmiers et le décret permettant l'inscription automatisée des infirmiers au tableau ordinal, ainsi que ses intentions pour assurer la pérennité de cet ordre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105136

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3561

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)